

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2011

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général le budget 2011, qui est résumé ainsi :

<u>Compte de fonctionnement</u>		<u>Prévisions des investissements</u>	
Charges	Fr. 28'042'000	Dépenses	Fr. 3'830'000
Revenus	Fr. 27'745'500	Recettes	Fr. 300'000
Excédent de charges	Fr. 296'500	Investissements nets	Fr. 3'530'000

2. Remarques générales

Fruit d'une élaboration de longue haleine ayant débuté en août et s'étant achevée en novembre 2010, le budget 2011 s'inscrit dans la ligne de celui de l'année 2010.

Pour mémoire, alors que l'enjeu du budget 2009 avait été d'imaginer et de chiffrer de la manière la plus fiable possible le premier fonctionnement annuel de la nouvelle commune de La Tène, l'objectif du budget 2010 avait essentiellement consisté à envisager l'évolution du ménage communal dans un contexte de crise économique profonde sans équivalent depuis les années 30. Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général avait entériné une politique du *dos-rond*, en ne touchant pas aux prestations à la population, en renonçant à une hausse de l'impôt, et d'absorber par la fortune communale les déficits 2009 et 2010, ce dernier devant atteindre voire dépasser quelque peu 2 millions de francs (1.808 million de francs selon le budget 2010).

	Fortune communale
Montant au 1 ^{er} janvier 2010	9.56 millions de francs
Déficit 2009	1.83 million de francs
Estimation du déficit 2010	1.81 million de francs
Estimation au 31 décembre 2011	5.92 million de francs

Variation de la fortune communale B290.00

Toutefois, deux éléments nouveaux et essentiels, soit la reprise de l'économie et la révision de la fiscalité des personnes morales dans le canton de Neuchâtel, à conjuguer avec une gestion rigoureuse des postes sous la maîtrise du Conseil communal (p.ex. les charges de personnel, les biens, les services, les marchandises et l'activité d'investissement), permettent aujourd'hui d'envisager une nette amélioration des comptes communaux en 2011, avec un déficit réduit à -296'500 francs, à savoir un taux d'absence de couverture des charges de -1.06% – un taux qualifié de *modéré* par les Normes harmonisées de comptabilité publique –, en diminution de plus de 1.5 million de francs par rapport aux comptes 2009 et au budget 2010 !

En effet, bien que la situation demeure encore fragile et même si l'appréciation du franc suisse pénalise les exportations, l'embellie conjoncturelle manifestée depuis le 3^e trimestre 2009 s'est encore accentuée tout au long du 1^{er} semestre 2010. Elle devrait se poursuivre en 2011, certes à un rythme moins soutenu. Cette amélioration, dopée par la révision de la fiscalité des personnes morales (Cf. ci-après chapitre 3, Remarques particulières, rubrique 3, Recettes fiscales et la révision de l'imposition des personnes morales), devrait se traduire par une stabilisation des rentrées d'impôts des entreprises en 2010 (à noter que l'Etat table pour sa part sur une forte augmentation déjà en 2010 !) et leur forte augmentation en 2011.

L'érosion des recettes fiscales des personnes physiques constatée en 2010, singulièrement en lien avec un taux de chômage important (5.9% en octobre 2010) est par contre préoccupante et elle ne devrait se résorber que lentement. Une amélioration de ces recettes n'est pas attendue avant 2012.

Au vu de ces éléments et pour disposer d'une vue la plus fidèle de ce que pourrait être l'exercice 2011, le Conseil communal a pris certains choix, qui sont les suivants :

- mesures salariales : le Conseil communal a intégré toutes les évolutions prévues pour la fonction publique cantonale, mais il a renoncé à certains postes de soutien dans les secteurs autres que l'enseignement (p.ex. stagiaires pour les nettoyages d'été) ; la progression des traitements est expliquée par le paiement en 2011 de l'échelon octroyé en 2010 mais uniquement rémunéré dès 2011, qui s'ajoute à l'échelon ordinaire 2011, et par le rattrapage LPP y relatif
- dépenses sous la maîtrise du Conseil communal : le choix a été fait d'élaborer un budget 2011 qui soit une copie fidèle des budgets 2009 et 2010, en ne procédant qu'aux ajustements (augmentations ou diminutions des dotations budgétaires) dont la nécessité a été révélée au cours de deux premiers exercices
- recettes fiscales : le Conseil communal a adopté des prévisions budgétaires prudentes et cohérentes, basées sur les mêmes sources que celles de l'Etat (soit l'état des taxations 2009 en cours et les adaptations des tranches 2010 pour les personnes physiques, ainsi que les états de taxations au 31 décembre 2009 et le chiffrage PMGEN – abréviation du tableau de bord Personnes Morales GENérales – 2010 pour les personnes morales)

3. Remarques particulières

Le Conseil communal renvoie aux commentaires figurant en regard du budget de fonctionnement (Cf. cahier 2) pour des explications détaillées sur les différents comptes du budget 2011. Il livre ici uniquement quelques considérations sur des thèmes particuliers, soit la méthode d'élaboration du budget (chapitre 3.1), l'absence de report de charges de la part de l'Etat sur les communes (chapitre 3.2), les mesures salariales (chapitre 3.3), les recettes fiscales et la révision de l'imposition des personnes morales (chapitre 3.4) et la péréquation financière intercommunale (chapitre 3.5).

3.1 Méthode d'élaboration du budget

Comme indiqué ci-avant, le budget 2011 a été à l'élaboration depuis août jusqu'à novembre 2010.

Comme les années précédentes, il a été élaboré en deux phases successives. Dans un premier temps, des récoltes d'informations et des réflexions ont été menées de manière autonome par dicastère, sous l'égide directe du responsable politique compétent et avec l'appui des chefs de service concernés. Ensuite, une analyse générale a été effectuée par le plenum du Conseil communal pour aboutir à une vision globale et chiffrer le projet de budget soumis à votre approbation.

3.2 Absence de report de charges de la part de l'Etat sur les communes

Contrairement aux années précédentes, le Conseil d'Etat ne propose cette année aucun report de charges dans le cadre de la procédure budgétaire cantonale.

Il sied toutefois de rappeler les différentes augmentations de charges intervenues depuis l'adoption de la convention de fusion, à savoir :

- modification du calcul de la participation aux institutions pour mineurs handicapés
+37'000 francs (compte 541.361.00)
- introduction de mesures de soutien à l'économie, financées par le fonds d'intégration professionnelle
+40'000 francs (compte 582.361.00)
- nouvelle participation aux allocations familiales pour personnes sans activité lucrative
+14'000 francs (compte 589.361.00)
- contribution extraordinaire de solidarité, limitée à l'année 2010
+249'976 francs (compte 950.361.00)

3.3 Mesures salariales

Le personnel communal est soumis à la législation cantonale sur le statut de la fonction publique et les traitements communaux suivent les adaptations décidées par l'Etat (art. 177 alinéas 1 et 3 du Règlement général de commune, du 19 février 2009).

Ainsi, pour 2011, les traitements évolueront ainsi :

- pleine compensation du renchérissement sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois de mai 2010 (0.7%) ; le Grand Conseil se prononcera lors de sa session des 7 et 8 décembre 2010 sur la modification de la période de référence prévue à l'art. 56 de la Loi sur le statut de la fonction publique (LST), du 28 juin 1995 (passage du mois de novembre à celui du mois de mai)
- reconduction de la retenue obligatoire (-1.11%) des traitements de base ; mais abrogation en deux étapes sur les années 2012-2013
- octroi des augmentations et promotions reportées de 2010, tant pour les employés des services communaux que pour les enseignants ; pour mémoire, le Grand Conseil avait décidé lors de l'approbation du budget 2010 de l'Etat que les échelons automatiques 2010 étaient octroyés mais qu'ils n'étaient pas rémunérés, qu'ils devaient figurer sur les fiches mensuelles de traitement et qu'ils devaient s'ajouter en début d'année suivante à ceux attribués cas échéant en 2011
- octroi des échelons automatiques des employés communaux avec ouverture des automatismes jusqu'au dernier échelon des classes de traitement
- blocage des échelons complémentaires
- octroi des annuités de hautes-paies et des changements de classes de traitement des enseignants

3.4 Recettes fiscales et révision de l'imposition des personnes morales

A l'heure de la rédaction du présent rapport, les impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales présentent des évolutions opposées en 2010.

L'effet de la crise se fait fortement ressentir sur l'impôt des personnes physiques. Bien que prudentes, les prévisions budgétaires 2010 ne sont pas atteintes, tant pour l'impôt sur le revenu que pour l'impôt sur la fortune, et le résultat final à fin 2010 devrait être inférieur à celui des comptes 2009.

En matière de personnes morales, la reprise conjoncturelle et la révision de la fiscalité permettent par contre d'escompter une progression de l'impôt sur le bénéfice en 2011, alors même que le résultat des comptes 2010 par rapport au budget est encore incertain.

Impôt direct des personnes physiques

La crise sur le marché du travail et sur l'économie – dont l'ampleur a été plus importante dans le canton qu'au niveau national en raison d'une économie orientée vers l'industrie d'exportation – influence les recettes des personnes physiques, lesquelles devraient au mieux accuser un net tassement de leur progression.

Sur la base des taxations 2009 en cours, des adaptations de tranches 2010 et des perspectives économiques, l'impôt 2011 sur le revenu des personnes physiques est estimé à 7.75 millions de francs, en légère progression de +140'000 francs par rapport aux comptes 2009 (7.61 millions de francs), mais en diminution de -250'000 francs ou -3.125% par rapport au budget 2010 (8 millions de francs). L'Etat table quant à lui sur une diminution de -2.6% de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques par rapport à son propre budget 2010, y compris l'impôt à la source et sur les travailleurs frontaliers.

La baisse des prévisions 2011 par rapport à celles de l'année 2010 est à expliquer par des bonus faibles, voire inexistantes, qui contrebalancent la légère progression des salaires de base, ainsi que par les effets du chômage, dont le taux est toutefois en diminution (variation d'octobre 2009 à octobre 2010 : baisse de 4% à 3.5% au plan national ; baisse de 6.5% à 5.9% au plan cantonal ; baisse de 6.1% à 4.5% au plan communal).

Impôt direct des personnes morales et révision

L'effet de la révision de l'imposition des personnes morales (PM) adoptée par le Grand Conseil lors de sa session 31 août et 1^{er} septembre derniers va engendrer une augmentation des recettes fiscales. En effet, même si cette révision est contestée par un référendum dont les chances de succès sont toutefois faibles, certaines sociétés ont déjà planifié une augmentation de leurs revenus et ont décidé d'intensifier leurs activités dans le canton.

En bref, la réforme prévoit de diminuer progressivement de 10 à 5% entre 2011 et 2016 le taux de l'impôt sur le bénéfice et elle introduit la possibilité d'imputer à l'impôt sur le bénéfice l'impôt sur le capital, ceci moyennant la suppression des allègements fiscaux accordés à certaines sociétés. Un régime transitoire d'une durée limitée à 3 ans (2011, 2012 et 2013) est prévu pour les communes.

Le régime provisoire correspond à la mise sur pied, limitée dans le temps, d'un mécanisme de compensation intercommunale pour une certaine part des revenus des PM. Ainsi, durant les années 2011 à 2013, les communes qui connaîtront une augmentation (à calculer en pour cent) de leurs recettes fiscales provenant de PM supérieure à celle enregistrée à l'Etat, verseront cette part excédentaire dans un fonds de répartition, qui servira à garantir aux communes la moyenne des revenus nominaux moyens provenant des PM des années 2005 à 2009 (base de référence). L'éventuel solde subsistant dans le fonds de répartition après une première répartition sera alors partagé entre toutes les communes selon le critère habitant.

Ainsi, pour La Tène, l'addition des montants inscrits au budget 2011 pour les comptes 900.401.00, Impôt bénéfice PM et 900.401.01, Impôt capital PM, soit 6 millions de francs, est légalement garantie et, après retrait d'environ 100'000 francs à titre de marge de sécurité, elle correspond aux montants communiqués par le service des communes, lesquels sont confirmés par le calcul par l'administration des revenus nominaux moyens 2005 à 2008 (selon état de taxation au 31 décembre 2009) ainsi que 2009 (selon chiffrage PMGEN au 30 juillet 2010).

Il sied encore de relever que le mécanisme de compensation, qui repose sur un amendement de la Commission fiscalité du Grand Conseil, ne prévoyait initialement que la prise en compte de la seule année 2009 comme base de calcul pour déterminer la garantie des revenus fiscaux nominaux, ce qui apparaissait inadéquat pour bon nombre de communes ainsi que pour l'association des communes neuchâtelaises, pour les raisons suivantes :

- les revenus fiscaux provenant des PM varient fortement d'une année à l'autre, principalement suite aux hausses ou aux baisses conjoncturelles extraordinaires du bénéfice imposable sur lesquelles les communes n'ont aucune emprise

	2005	2006	2007	2008	2009	Budget 2010
Thielle-Wavre	0.080	0.082	0.098	0.030		
Marin-Epagnier	5.597	7.068	8.394	6.318		
La Tène					4.834	4.770
Total	5.677	7.150	8.492	6.348	4.834	4.770
Variation en % (base 2009)	+17.44%	+47.9%	+75.67%	+31.32%	-	-1.32%

Evolution des revenus fiscaux de La Tène (en millions de francs, par année civile)

- l'année 2009 représentant pour certaines communes, dont La Tène, une année *noire*, en raison du plein effet de la crise économique et de la tendance récessive de l'économie, la prise en compte de la seule année 2009 aurait péjoré la situation desdites communes lors du calcul de leur attribution au fonds de compensation intercommunale dans la mesure où elles ne peuvent que logiquement tabler sur une amélioration de leurs rentrées fiscales dès 2010 voire 2011, en raison de la reprise économique et indépendamment des effets de la révision de la fiscalité des personnes morales ;

ainsi, la prise en considération de la seule année 2009 dans le calcul de la contribution au fonds de compensation intercommunale par la commune de La Tène aurait eu pour effet d'inclure pour les années 2011 à 2013, une bonne part du revenu fiscal ordinaire provenant du plus important contribuable personne morale, lequel avait été extraordinairement bas en raison d'un exercice particulièrement difficile.

	2005	2006	2007	2008	2009	Budget 2010
Revenu fiscal du plus grand contributeur PM	2.051	2.299	3.109	2.536	1.456	1.456
Variation en valeur absolue (base 2009)	+0.595	+0.843	+1.653	+1.08	-	0
Variation en % (base 2009)	+40.87%	+57.90%	+113.53%	+74.18%	-	0%

Evolution du revenu fiscal global provenant du plus important contribuable personne morale dans les comptes communaux de La Tène (en millions de francs)

Les inquiétudes des communes ayant été comprises par le Grand Conseil, celui-ci avait alors décidé de modifier la base de référence en l'étendant de l'année 2009 à la moyenne des années 2005 à 2009.

Impôt foncier

L'impôt foncier est l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles de rendement appartenant à des institutions de prévoyance professionnelle. Le taux est de 1.5‰ de l'estimation cadastrale. Le montant de cet impôt fluctue peu. Le montant porté au budget correspond au produit 2010.

3.5 Péréquation financière intercommunale

Nous nous permettons de vous renvoyer au commentaire particulier du compte 922.361.00, Finances et impôts, Péréquation financière, pour une présentation des principes de calcul de la participation communale.

La participation laténienne augmentera en 2011 (4.577 millions de francs) par rapport aux comptes 2010 (4.156 millions de francs), ceci en raison de deux facteurs : certaines communes ont augmenté leurs coefficients fiscaux en 2009 et 2010 alors que celui de La Tène est resté inchangé à 52 points (le plus attractif du canton !) ; certaines communes ont enregistré en 2009 et 2010 une baisse plus importante que celle de notre commune en matière de recettes fiscales provenant des personnes morales.

Comme déjà annoncé dans le rapport à l'appui du budget 2010, le Conseil communal rappelle que l'Etat travaille à la révision de la législation cantonale sur la péréquation financière intercommunale (dite péréquation *horizontale*) et qu'un projet de réforme devrait être présenté au Grand Conseil en 2011.

4. Remarques par poste comptable

Ce chapitre indique la charge nette de chaque poste comptable, avec mention de la progression par rapport au budget 2010 (en pour cent et en valeur absolue) ainsi que les principales causes de variation. Les commentaires à l'appui du budget 2011 donnent des indications plus circonstanciées.

0 – Administration

Charge nette de 1'405'000 francs (-4'000 francs ou -0.284% par rapport au budget 2010)

La stabilité de ce poste est dans les grandes lignes expliquée par la maîtrise des biens, services et marchandises ainsi que par la modification des imputations des traitements de l'administration (compte 020.490.04 ; 165'000 francs au budget 2010 contre 185'500 francs au budget 2011), ce qui compense la progression des traitements (paiement de l'échelon 2010 en 2011, octroi d'un échelon en 2011 et rattrapage de cotisation LPP).

1 – Sécurité publique

Charge nette de 379'500 francs (-62'500 francs ou -14.14% par rapport au budget 2010)

La baisse de ce poste est due au transfert dans le poste 620, Routes communales, des dépenses liées à la pose de la signalisation routière et aux marquages (-30'000 francs ; compte 113.313.00, Signalisation routière, marquages) ainsi qu'à la progression de la part aux amendes (+40'000 francs de produit ; compte 113.441.00, Part aux amendes), celui-ci ayant doublé depuis la conclusion d'un contrat de prestations avec la Police neuchâteloise et la mise en place d'un système de contrôle dans la zone de parcage payant sur le site touristique de La Tène. Ces améliorations annihilent la diminution des recettes provenant des activités du contrôle des habitants depuis la centralisation à l'Etat de la délivrance des passeports (-15'000 francs de produit ; compte 101.431.00, Emoluments contrôle des habitants) et la hausse de la participation communale au SIS-Incendie (+21'000 francs ; compte 140.352.00, Participation SIS).

Les coûts du contrat de prestations avec la Police neuchâteloise (compte 113.318.40) et du SFBL (compte 140.352.01) sont stables.

2 – Enseignement & formation

Charge nette de 5'269'000 francs (+21'500 francs ou +0.41% par rapport au budget 2010)

Ce poste est globalement stable mais ses différents sous-postes subissent quelques variations. Ainsi, l'école enfantine voit une légère diminution de ses coûts (-15'500 francs ; sous-poste 200, Ecole enfantine), alors qu'une sous-estimation des charges salariales au budget 2010 éclaire la progression de ceux de l'école primaire (+105'000 francs ; sous-poste 210, Ecole primaire). Une diminution de la prévision du nombre d'enfants scolarisés à l'ESRN (compte 211.352.00, Ecolages ESRN, autres centres scolaires) explique la baisse de la charge nette de l'école secondaire (-63'500 francs ; sous-poste 211, Ecole secondaire).

Les charges nettes de la CSUM (sous-poste 212, CSUM) et du service de conciergerie (sous-poste 215, Service conciergerie) sont réparties dans différents comptes, selon des clés de répartition ad hoc.

3 – Culture, loisirs, sports

Charge nette de 798'000 francs (+98'500 francs ou +14.081% par rapport au budget 2010)

L'augmentation est principalement expliquée par une baisse unique et exceptionnelle en 2011 de l'excédent de recettes (le bénéfice) du site de La Tène, en raison du versement pendant une période limitée de traitements à double suite au départ en retraite du responsable du camping et du rattrapage de cotisations LPP après le blocage 2010 des échelons (-81'000 francs ; sous-poste 351, Site de La Tène).

A noter que la bibliothèque-médiathèque et l'Espace Troglodyte connaissent une légère progression (+6'500 francs pour la première ; sous-poste 300, Bibliothèque ; +7'000 francs pour le second ; sous-poste 350, Espace Troglodyte).

Bien qu'autofinancés et n'influençant pas le résultat du compte de fonctionnement, il sied de relever que les ports devraient dégager un excédent de recettes de +46'000 francs en 2011. Les variations 2010-2011 de la réserve concernant les ports et rives (compte B280.07 en lien avec le sous-poste 343, Ports) sont résumées ainsi :

	Ports et rives
Montant au 1 ^{er} janvier 2010	507'404 francs
Estimation du prélèvement 2010	-4'500 francs
Estimation de l'attribution 2011	+46'000 francs
Solde au 31 décembre 2011	548'904 francs

Variations 2010-2011, réserve ports et rives

4 – Santé

Charge nette de 177'000 francs (+4'000 francs ou +2.312% par rapport au budget 2010)

Cette stabilité n'appelle aucun commentaire particulier, sous réserve que la légère hausse provient de l'adaptation de la participation au SIS-Ambulance (+4'500 francs, compte 490.352.00, Participation Service de l'ambulance ; le SIS de la Ville de Neuchâtel, auquel la commune de La Tène est liée par convention, établit le budget de fonctionnement).

5 – Prévoyance sociale

Charge nette de 2'376'000 francs (+171'000 francs ou +7.755% par rapport au budget 2010)

Comme de coutume, les charges en relation avec ce poste continuent de progresser.

Il en va ainsi des structures d'accueil de l'enfance (+67'500 francs, sous-poste 540, Structures d'accueil de l'enfance), notamment en raison de l'extension des prestations de la structure Les Moussaillons (accueil des nourrissons et développement de l'accueil parascolaire) et d'une demande forte des familles, et des institutions pour mineurs handicapés (+37'000 francs, sous-poste 541, Autres dépenses), en raison d'une première facturation en 2011 selon le nouveau mode de calcul des parts communales (Cf. commentaire du compte 541.361.00, Institutions pour mineurs handicapés).

Conjointement, la crise économique entraîne une hausse du coût de l'action sociale (+124'500 francs, sous-poste 581, Part communale à l'action sociale).

A noter que l'unique baisse concerne la participation aux mesures d'intégration professionnelle (-56'000 francs, compte 582.361.00, Participation aux mesures d'intégration professionnelle), dont le montant au budget 2010 avait été surestimé par les services de l'Etat.

6 – Trafic

Charge nette de 1'520'000 francs (-34'000 francs ou -2.188% par rapport au budget 2010)

La stabilité de ce poste n'appelle aucune commentaire particulier, sous réserve du fait que la masse salariale est en baisse suite au remplacement de deux employés partis en retraite (sous-poste 620, Réseau des routes communales), que les recettes provenant des parkings resteront stables (sous-poste 621, Parkings) et que la participation aux entreprises de transports présente une légère diminution (-11'000 francs, compte 650.364.00, Participation entreprise de transports).

7 – Protection & aménagement de l'environnement

Charge nette de 464'500 francs (+30'500 francs ou +7.028% par rapport au budget 2010)

La hausse provient de la progression des coûts de compostage (+20'000 francs, compte 721.318.00, Autres déchets, Compostage) et en matière d'aménagement du territoire (+19'000 francs, sous-poste 790, Aménagement du territoire).

Pour rappel, le service des eaux (poste 700), l'épuration (poste 710) et les déchets urbains (poste 720) sont à autofinancer par la taxe et ils n'influencent pas le résultat du compte de fonctionnement.

Les variations 2010-2011 des réserves concernant l'approvisionnement en eau (compte B280.02 en lien avec le sous-poste 700, Eau potable), l'épuration des eaux (compte B280.03 en lien avec le sous-poste 710, Eaux usées) et les déchets (compte B280.04 en lien avec le sous-poste 720, Déchets urbains) sont résumées dans le tableau suivant :

	Eau	Epuration	Déchets
Montant au 1 ^{er} janvier 2010	1'527'836 francs	608'799 francs	38'283 francs
Estimation de l'attribution (+) /du prélevement (-) 2010	+118'000 francs	-158'500 francs	-17'000 francs
Estimation de l'attribution (+) /du prélevement (-) 2011	+39'000 francs	-243'000 francs	+10'000 francs
Solde au 31 décembre 2011	1'684'836 francs	207'299 francs	31'283 francs

Variations 2010-2011, réserves eau, épuration et déchets

8 – Economie publique

Produit net de 903'000 francs (+143'500 francs ou +18.894% par rapport au budget 2010)

L'amélioration de ce poste provient exclusivement de la hausse de la ristourne du Groupe E SA au titre de redevance électrique, qui est directement proportionnelle au produit des ventes (+150'000 francs de produit ; compte 860.410.00, Ristourne Groupe E).

L'exploitation des forêts présente quant à elle une augmentation des charges (+11'500 francs ; sous-poste 812, Forêts communales), ceci en raison de la mise en place d'une délimitation entre les chalets de La Tène et de la forêt avoisinante.

9 – Finances & impôts

Produit net de 11'189'500 francs (+1'593'000 francs ou +16.6% par rapport au budget 2010)

L'amélioration de ce poste est essentiellement issue de la hausse du produit des impôts des personnes morales (+1.7 million de francs, comptes 900.401.00, Impôt bénéfice PM et 900.401.01, Impôt capital PM), ce qui compense la baisse du produit des impôts provenant des personnes physiques (-310'000 francs, comptes 900.400.00, Impôt revenu PP et 900.400.01, Impôt fortune PP).

A noter également que la participation à la péréquation financière intercommunale est en progression (+258'500 francs, compte 922.361.00, Péréquation financière), alors que le poids des intérêts passifs diminue (-90'000 francs, sous-poste 940, Intérêts et récapitulation par nature N322, Intérêts passifs, Dettes à moyen et long termes).

5. Conclusion

Il ressort de ce qui précède que le Conseil communal est particulièrement satisfait du budget 2011.

Malgré une crise économique sans précédent, qui ne pouvait être prévue lors de la définition des objectifs financiers de la commune fusionnée de La Tène, et après des exercices 2009 et 2010 très difficiles, il semble que la situation soit maintenant en voie d'amélioration, permettant en cela de pouvoir compter sur des jours meilleurs dès 2011.

Bien qu'un léger déficit soit encore prévu, le Conseil communal relève que celui prévu pour 2011 sera sans commune mesure avec ceux des années 2009 et 2010, et il entend relever le défi de parvenir à l'équilibre budgétaire, dans la ligne et la philosophie qui ont été les siennes jusqu'à présent, à savoir la mise sur pied avec clairvoyance et discernement de la jeune collectivité publique de La Tène, dans le respect des buts de la fusion.

Ceci étant, par le présent budget, le Conseil communal propose de ne procéder à aucun choix drastique parmi les prestations à la population, à renoncer à toute coupe budgétaire et d'absorber le déficit de l'exercice 2011 par la fortune communale. Il est par ailleurs bien entendu qu'il suivra avec attention l'évolution du ménage communal en 2011, en faisant un premier point objectif de la situation lors du bouclage des comptes 2010.

Rappelant qu'une fusion de communes se bâtit en plusieurs années, le Conseil communal espère que les exercices 2011 et 2012 seront sereins en s'inscrivant dans un contexte économique ordinaire, ce qui permettra alors de tirer un bilan objectif de la fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier.

Au vu des explications données, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération et d'adopter le présent budget.

La Tène, le 15 novembre 2010

CONSEIL COMMUNAL